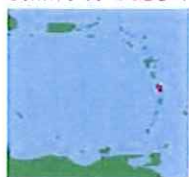


Comité de Bassin



De la Martinique

Le Président

Fort-de-France, le 04 DÉC. 2013

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN DU 23 OCTOBRE 2013

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la plénière du 3 juillet 2013
2. Résultats de la consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques en Martinique
3. Présentation de l'analyse économique sur l'eau (récupération des coûts) en Martinique
4. Présentation de l'état des lieux révisé du district hydrographique de la Martinique
5. Présentation des masses d'eau du district hydrographique en risque de non atteinte du bon état pour 2015
6. Questions diverses.

La réunion plénière du Comité de Bassin débute à 9h45, après que le quorum soit atteint.
En l'absence du président du Comité de Bassin, retenu par d'autres obligations, c'est le Vice-Président, M. Marcel DONGAR qui ouvre et préside la séance.

1. Approbation du compte-rendu de la plénière du 03 juillet 2013

Le compte-rendu de la plénière du 3 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats de la consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques en Martinique

Présentation de Mme Natacha JACQUIN, Chef de projet à l'Office International de l'Eau (OIE).

Monsieur Emmanuel THOUARD, Délégué IFREMER, fait remarquer que les particuliers n'ont pas semblé très intéressés par la consultation et qu'il faudrait peut-être prévoir plus d'information lors de la prochaine consultation.

Madame Natacha JACQUIN explique que les gens qui ne se déplacent pas, ne se sentent pas légitimes pour se prononcer sur le sujet.

Monsieur Alex PAVIOT propose de renforcer l'action des « Ambassadeurs Bleus », qui sont allés à la rencontre de la population martiniquaise.

Madame Natacha JACQUIN précise que la pérennisation des « Ambassadeurs Bleus » (AB) est une des suggestions qu'elle fait en conclusion de son rapport.

Monsieur Jean-Louis VERNIER constate que le recours aux « AB » est une bonne méthode, mais qui s'avère coûteuse. L'intérêt des personnes interrogées par les « AB » est qu'elles ne sont pas forcément intéressées par le sujet de l'eau (puisqu'elle ne vont pas d'elles-mêmes sur le site Internet remplir le questionnaire), et qu'il s'agit donc d'un panel plus significatif de la population martiniquaise.

Le sujet de l'assainissement non collectif (ANC) interpelle M. Jean-Louis VERNIER : à la question « Pour reconquérir la qualité des eaux douces et marines de la Martinique nous devons ? », la réponse « Améliorer l'ANC » a reçu moins de 50% d'adhésion. Or, l'ANC concerne 50% des foyers à la Martinique, avec de nombreuses non conformités.

Monsieur Marcel DONGAR estime qu'il faut plus sensibiliser la population sur la mise au norme de l'ANC.

Madame Natacha JACQUIN fait le constat d'un manque d'implication des élus lors de la consultation du public.

Madame Véronique PAMPHILE estime qu'il faut plus d'implication des élus sur les sujets environnementaux et que le Comité de Bassin doit rencontrer les élus des communes pour les sensibiliser sur le sujet de la gestion de l'eau. Par ailleurs, elle souhaite développer des partenariats avec des associations de terrain.

Madame Natacha JACQUIN approuve cette proposition, mais fait remarquer que le problème de la consultation du public est qu'elle n'a lieu que tous les 3 ans et que par conséquent cela manque de continuité. Or, il faudrait un travail de fond pour impliquer durablement les différents acteurs de l'eau.

Monsieur Arnaud RENÉ-CORAIL (Maire de la commune des Trois-Ilets) rappelle que cette question est d'importance mais généralement n'intéresse pas beaucoup le public. Les investissements importants qu'il avait initiés sur sa commune dans le domaine de l'assainissement n'ont pas eu un écho important auprès de la population. Une réunion de consultation sur le sujet avait en particulier rassemblé relativement peu de monde, malgré l'investissement important.

Madame Gaëlle HIELARD (ODE) propose que l'on s'appuie sur les comités de quartier lors de la prochaine consultation.

Monsieur Antoine VÉDÉRINE se dit plutôt satisfait des résultats obtenus et considère qu'il faut trouver le juste milieu entre « moral et moralisation ».

Monsieur Jean ROGISTER (Observatoire de l'Eau) demande s'il y aura une communication faite au public sur les résultats de la consultation.

Monsieur Marcel DONGAR précise que c'est prévu, même si la forme de cette communication n'a pas encore été arrêtée.

L'ensemble des membres du Comité de Bassin présents valident les résultats qui seront officiellement adoptés en séance plénière le 11 décembre 2013.

3. Présentation de l'analyse économique sur l'eau (récupération des coûts) en Martinique

Présentation de MM. Fady HAMADE (société BRL) et Sébastien LOUCHE (SP2000).

En préambule, M. Fady HAMADE, précise que l'étude concerne plus la récupération des coûts que la tarification de l'eau, conformément à ce qui est demandé dans le cadre de la révision de l'état des lieux du district (bassin Martinique). Par ailleurs, il salue le travail réalisé par l'Observatoire de l'eau qui a fourni et formaté de nombreuses données.

En conclusion, l'étude met en évidence des taux de recouvrement (des charges d'exploitation par les recettes) de 130% (contre 140% en métropole), mais les coûts d'exploitation sont 30% plus élevés.

Monsieur Jean-Louis VERNIER fait remarquer que les taux de dépollution affichés dans l'étude sont :

- pour l'ANC de 50%, alors que l'ANC est en non conformité à 95%
- pour les industriels de 95%, alors que l'on connaît mal la réalité du traitement des effluents industriels

Monsieur Fady HAMADE explique que ce sont les valeurs de l'étude de révision de l'état des lieux (EDL) réalisée par Egis Eau qui ont été repris. Pour l'ANC, cela tient compte de l'abattement en sortie de fosse septique (sans épandage) et pour les industriels, il s'agit des objectifs affichés dans les arrêtés.

Par ailleurs, M. Jean-Louis VERNIER trouve les taux de recouvrement élevés par rapport à la précédente étude qui avait été réalisée par Ernst & Young.

Monsieur Fady HAMADE et M. LOUCHE expliquent que c'est essentiellement dû à l'évaluation de la consommation de capital fixe (CCF), c'est-à-dire la perte de valeur du patrimoine (valorisation du patrimoine + sa durée de vie). Cette valeur avait été surévaluée dans l'étude E & Y de 2008. Elle avait d'ailleurs été réajustée dans une étude suivante en 2012. La CCF est estimée dans la présente étude entre 27M€ et 36,6 M€.

Madame Denise-Emma MARIE constate qu'il y a une mauvaise gestion du réseau AEP et un manque de renouvellement de l'existant, ce qui conduit à une augmentation des coûts d'exploitation. Elle demande si le rapport fait des recommandations sur ce sujet.

Monsieur Fady HAMADE lui explique qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème martiniquais, car le manque de renouvellement est constaté à l'échelle nationale. Par ailleurs, il est incapable de dire si le renouvellement est suffisant ou pas car il n'y a pas d'éléments pour différencier l'extension du renouvellement.

De même, il est difficile de dire si le tarif, plutôt élevé en Martinique, est en adéquation avec le service rendu, et qu'il s'explique par une « mauvaise gestion » ou par d'autres facteurs représentatifs de l'insularité. Pour répondre, il serait nécessaire d'étudier les comptes d'exploitation plus précisément (or, l'objectif de l'étude était uniquement de savoir si l'utilisateur paye pour le service d'eau).

Monsieur Emmanuel THOUARD remarque que l'eau en Martinique est 30% plus chère qu'en métropole, mais que le taux de recouvrement est de 130%. M. Fady HAMADE explique que les 30% (des 130%) correspondent à la part investissement pour le renouvellement des réseaux et les gros équipements.

Monsieur Christian PALIN demande des précisions concernant le tableau du périmètre irrigué du Sud-Est (PISE) et le prix de l'eau destinée à l'AEP. M. Fady HAMADE explique que l'eau brute est vendue à 0,045 €/m³, ce qui est insuffisant pour couvrir les charges de service (c'est-à-dire le fonctionnement du service d'eau brute).

Monsieur Jean-Louis VERNIER remarque que le recouvrement des charges totales par les recettes totales est de 106% (2011, valeur basse), alors qu'il devrait être de 100%. M. Fady HAMADE explique que ce « delta » de 6% correspond à la différence entre les flux entrants et sortants sur 2 années consécutives (en moyennes annuelles).

Contrairement à la Martinique, les recettes en métropole ne permettent pas de couvrir les investissements et le fonctionnement, mais cela peut signifier qu'il y a un manque d'investissements en Martinique.

Monsieur Étienne du COUÉDIC fait remarquer que cela pourrait aussi être expliqué par une sous évaluation du prix de l'eau en métropole. M. Fady HAMADE précise que l'on peut uniquement en conclure que le prix de l'eau en métropole ne permet pas de recouvrir les dépenses;

Madame Denise-Emma MARIE rappelle qu'il faut que « l'eau paye l'eau » !

L'ensemble des membres du Comité de Bassin présent valide les résultats qui seront officiellement adoptés en séance plénière le 11 novembre 2013.

Monsieur Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin passe saluer les membres présents et assiste au début de la présentation sur l'état des lieux révisé.

4. Présentation de l'état des lieux révisé du district hydrographique de la Martinique

Présentation de M. Matthieu GROSJEAN (Chef de projet / EgisEAU).

Madame Denise-Emma MARIE demande comment il est possible de réduire l'impact de l'assainissement non collectif (ANC) et propose que soit instaurée une aide pour les petits revenus.

Monsieur Sébastien GROSJEAN explique que la diminution de pression de l'ANC peut aussi passer par plus de raccordement au collectif.

Monsieur Loïc MANGEOT (ODE) précise que les foyers en ANC ne payent pas la taxe sur l'assainissement et que cela doit permettre d'entretenir les systèmes d'ANC et d'investir si nécessaire. Toutefois, il est bien conscient des situations sociales précaires et des difficultés de financement. Il existe des aides catégorielles (ANAF, CAF, ...), mais pas d'aides génériques pour l'ensemble de la population.

Il suggère quelques pistes :

- créer un guichet unique pour accéder aux aides,
- intervenir prioritairement dans les quartiers défavorisés,
- établir des priorités d'intervention sur la base des données issues des diagnostics (environ 10 000 installations à problème sur un total de 40 000),
- réaliser des réhabilitations groupées avec des opérations d'intérêt général (ex. : Petit Macabou et Sainte-Luce où il y avait des problèmes de qualité des eaux de baignade).

Concernant le raccordement à l'AC, M. Loïc MANGEOT précise que dans le meilleur des cas on atteindra 60% d'AC maximum.

Madame Denise Emma MARIE demande par ailleurs quel type de stratégie peut être appliquée dans le cadre de la DCE pour l'étang des Salines.

Monsieur MANGEOT explique qu'il est prévu en 2014, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et l'IRSTEA, de conduire une étude sur cette masse d'eau (de transition), afin d'améliorer la connaissance et d'appliquer des indicateurs appropriés.

L'ensemble des membres du Comité de Bassin présent valide les résultats qui seront officiellement adoptés en séance plénière le 11 novembre 2013.

5.	Présentation des masses d'eau du district hydrographique en risque de non atteinte du bon état pour 2015
-----------	---

Présentation de Mme Isabelle BARNÉRIAS, Chargée de mission MISEN - DEAL/SPEB.

En résumé :

- il n'y a pas de Risque de Non Atteinte des Objectifs d'État (RNAOE) pour les masses d'eau (ME) eaux souterraines,
- il y a un RNAOE pour 6 ME superficielles terrestres (dont 2 ME en dégradation),
- il y a un RNAOE pour 3 ME littorales.

Monsieur Jean-Louis VERNIER rappelle l'objectif qui a été fixé pour le bassin Martinique de 32% des ME en bon état pour 2015 ; objectif en deçà de l'objectif national plus ambitieux de 66%. Il pose la question des actions à mettre en œuvre pour l'atteinte de cet objectif.

Madame Isabelle BARNÉRIAS explique que 3 ME souterraines sont considérées en mauvais état, mais que les objectifs sont moins stricts, donc pas de RNAOE.

Les explications sur l'état des autres ME sont diverses :

- évaluations approximatives des états lors de l'état des lieux 2006 (pour le SDAGE 2009), par manque de données (beaucoup de « dire d'expert »),
- amélioration des indicateurs d'état qui sont aujourd'hui mieux adaptés au contexte local, donc plus réalistes, mais aussi plus « pessimiste » / sévères (cas des ME en dégradation),
- Certaines ME devraient cependant voir leur état s'améliorer compte tenu des nouveaux indicateurs diatomées (IDA) et macro-invertébrés (IBMA) qui seront appliqués à partir de 2014 (cas de Grand'Rivière),
- enfin des ME sont en mauvais état car les efforts d'amélioration n'ont pas été suffisants et/ou la résilience du milieu est élevée.

Monsieur Loïc MANGEOT précise qu'il est difficile de « changer la couleur » d'une ME compte tenu de l'inertie du milieu, mais que des actions de connaissance sont entreprises pour identifier plus finement l'origine des facteurs déclassants et intervenir plus efficacement. Il rappelle que le PAOT décrit précisément les actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation.

Madame HIELARD complète en expliquant qu'il y a eu beaucoup d'évolution dans l'évaluation des milieux et que le PAOT est l'outil officiel et réglementaire visant à l'atteinte du bon état des ME. Par ailleurs, une mesure du PDM prévoit l'acquisition de connaissance sur les « points noirs » pour une intervention précise. Enfin, elle signale que l'état 2015 sera connu (et jugé) en 2017 compte tenu du temps de suivi et de traitement des résultats.

Madame Isabelle BARNÉRIAS signale que le PDM (et sa déclinaison le PAOT) sont des « outils » de 2009, qui ont été élaborés sur la base de connaissances de 2006. Il est possible d'ajouter des actions.

-5-

Par ailleurs, il est plus facile d'expliquer une dégradation liée à l'état chimique (présence ou absence d'une substance), mais que cela est plus compliqué quand il s'agit de l'état écologique qui est intégrateur. Or l'état chimique pour les eaux superficielles terrestres est globalement bon. C'est l'état écologique qui dégrade les ME.

Monsieur Jean-Louis VERNIER répond que si l'on identifie des éléments de dégradation sur une ME, il revient au Comité de Bassin (et à ses élus) de faire appliquer des mesures. Par exemple, prévoir des aides spécifiques pour l'ANC.

Madame Jeanne DEFOI explique que « l'on trouve ce que l'on cherche » et que plus les investigations sont poussées et fines, plus on trouve de substances dans les masses d'eau, et notamment des éléments chimiques qui ne rentrent pas forcément dans les paramètres déclassants de la DCE (mais qui peuvent affecter l'état écologique).

Le président M. Marcel DONGAR remercie les participants et précise que la prochaine séance plénière est prévue le 11 décembre 2013 pour validation de l'état des lieux. Il lève la séance à 13h00.

Le Président du Comité de Bassin



Daniel CHOMET